



# Composte de fiente et fumier de de volaille séchés UAB (3-2-2) Certifié en agriculture biologique



## DESRIPTIF

Fientes de volailles séchées. Considéré comme un engrais organique, ce produit est conforme à la norme NF U 42-001. L'objectif de cet engrais est de nourrir la plante en azote (N), en potassium (K) et en phosphore (P), de maintenir le taux de matière organique du sol et de stimuler la vie microbienne du sol. Cette fiente est utilisable en agriculture biologique règlement CE n°834/2007.

## AVANTAGES

- ⊕ Matière première organique sélectionnées
- ⊕ Apport significatif d'éléments nutritifs mobilisés progressivement
- ⊕ Effet de synergie entre la matière organique et des éléments fertilisants

## COMPOSITION

<b>Matière sèche (MS)</b>	55-60 %	<b>Potasse (K2O)</b>	2 %
<b>Matière organique (MO)</b>	35 %	<b>Oxyde de Magnésium (MgO)</b>	1.5 %
<b>Azote total (N) dont azote organique 2.5 %</b>	3 %	<b>Phosphore (P2O5)</b>	2%

## CONSEIL D'UTILISATION

Ce compost de fumier et fientes de volaille séchées est utilisable en agriculture biologique, en horticulture et en arboriculture. Largeur d'épandage de 8 à 15 mètres selon l'épandeur et les conditions climatiques

## FORME / DENSITÉ

Forme de fiente de volaille séchés  
Apport T/ha : **entre 2 et 5**

## CONDITIONNEMENT

- Vrac - 28 T

**Benne par fond mouvant sur demande**